

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-2992**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso)

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 5 mars 2012****Décision n° B-2012-2992**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre de sa délégation, monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière a été invité du 14 au 19 mars 2012 à Ouagadougou (Burkina Faso) à la présentation des résultats du programme de coopération entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Ouagadougou portant sur le traitement et la valorisation des déchets, après 3 ans de mise en œuvre.

A cette occasion, monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière participera à la remise d'un diplôme aux agents burkinabés ayant suivi la formation offerte par les services du garage de la Communauté urbaine et destinée aux chauffeurs-mécaniciens. Il finalisera aussi un accord-cadre de coopération avec l'Agence française de développement pour la mise en place d'un service de mobilité urbaine, axe de coopération prévu dans la convention de coopération entre les Villes de Ouagadougou, de Lyon et la Communauté urbaine.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission du 14 au 19 mars 2012 à Ouagadougou (Burkina Faso).

**2° - Précise** que la présente décision vaut ordre de mission.

**3° - Les frais** engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.**